

AGENDA



Du 30 novembre au 11 décembre 2015 – Paris

La France préside et accueille la 21^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21/CMP11), qui doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat applicable à tous, pour maintenir le réchauffement climatique en-dessous de 2°C.

À noter sur <http://www.cop21.gouv.fr> : 10 vidéos pour comprendre les changements climatiques, et la possibilité de suivre au jour le jour les débats.

RÉGLEMENTATION

La loi sur la transition énergétique promulguée

La loi Transition énergétique pour la croissance verte a été promulguée le **17 août 2015**. Ce texte fixe six grands objectifs au nouveau modèle énergétique français :



-40 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990



-30 % de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012



Porter la part des énergies renouvelables à **32 %** de la consommation finale d'énergie en 2030 et à **40 %** de la production d'électricité



Réduire la consommation énergétique finale de **50 %** en 2050 par rapport à 2012



- 50 % de déchets mis en décharge à l'horizon 2025



Diversifier la production d'électricité et baisser à **50 %** la part du nucléaire à l'horizon 2025

Et surtout, comme déjà lors des lois « Grenelle » (en 2009 et 2010), le bâtiment fait l'objet d'un titre en particulier avec la volonté d'accélérer la rénovation énergétique des logements (objectif de 500 000 rénovations par an) et de renforcer les performances énergétiques des nouvelles constructions, en appui notamment sur les mesures suivantes :

- rénovations lourdes : respect d'obligations de performance énergétique ;
- constructions publiques : promotion de l'usage des matériaux biosourcés, obligations de bâtiment à énergie positive et haute qualité environnementale ;
- création d'un réseau de déchetteries professionnelles du BTP ;
- création d'un carnet de suivi et d'entretien du logement.

PROGRAMMES D' ACTIONS PRIORITAIRES

Le bâtiment acteur de la transition énergétique

Lancés simultanément en décembre 2014 dans le cadre du plan de relance de la construction, trois programmes d'actions prioritaires, dotés par l'État de 70 millions d'euros, ont publié leurs feuilles de route opérationnelles en juillet dernier.



Le Programme d'Action pour la qualité de la Construction et de la Transition Énergétique (PACTE), qui vise à accompagner la montée en compétences des acteurs de la filière bâtiment en soutenant le développement de la connaissance, la mise à disposition d'outils pratiques modernes adaptés aux pratiques professionnelles, la poursuite de la modernisation des règles de l'art (RAGE) et le renforcement des relations avec les territoires.

Pour en savoir plus : <http://www.programmepacte.fr>



Plan Transition Numérique
dans le Bâtiment

Le Plan de Transition Numérique dans le Bâtiment (PTNB) qui a pour objectif la généralisation du recours aux outils numériques dans la filière bâtiment/construction, en appui là aussi sur la montée en compétences des professionnels.

Pour en savoir plus : <http://www.batiment-numerique.fr>



Plan Recherche
et Développement
Amiante

Le Plan Recherche et Développement sur l'Amiante (PRDA), visant à lever les freins spécifiques au désamiantage, par l'amélioration de la détection et la mesure de l'amiante dans les matériaux et sur chantiers, et une meilleure

gestion des opérations en chantiers amiantés.

Pour en savoir plus : <http://www.pplateforme-prda.fr>

La formation professionnelle en relais

Le 27 mai 2015 a été signée la **charte de mobilisation nationale et territoriale en faveur de la formation des professionnels du bâtiment pour la rénovation énergétique des bâtiments et l'appropriation de l'innovation dans la construction**.

Par cette nouvelle charte, les signataires s'engagent à impulser et soutenir, les actions territoriales destinées à identifier les besoins des territoires en termes de formations aux compétences du bâtiment et opérer les convergences nécessaires au développement d'une offre de formation de qualité en lien avec les réalités locales des territoires.

Il y est notamment précisé (art. 2-5) que « **des partenariats sont à nouer entre les régions et les associations régionales des BTP CFA** » pour favoriser la montée en compétence des enseignants et formateurs au niveau local.

Les signataires de la charte :

- Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie / Ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle, et du Dialogue social / Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité
- L'Association des Régions de France (ARF)
- L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) / Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) / L'Agence Qualité Construction (AQC)
- La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) / La Fédération Française du Bâtiment (FFB) / La Fédération des Sociétés Coopératives et Participatives du bâtiment et des travaux publics (SCOP BTP)
- Le Programme d'Action pour la Qualité de la Construction et la transition énergétique (PACTE) / Le Plan Transition numérique dans le bâtiment (PTNB)

Pour en savoir plus : Intranet CCCA-BTP/Développement durable/Construction durable et transition énergétique

NUMÉRIQUE

La filière bâtiment durable se lance dans les MOOCs



L'ADEME et le Plan Bâtiment Durable ont lancé une étude de faisabilité d'un système de « MOOC Bâtiment durable », entre décembre 2014 et mai 2015. Cette étude a permis de conclure à la mise en place d'une plateforme dédiée aux MOOCs dans le secteur du bâtiment durable.

La première plateforme de formation dédiée au bâtiment ouvrira début 2016.

Un portail spécifique MOOC Bâtiment Durable sera créé sur le site France Université Numérique (FUN) pour accueillir tous les MOOCs sur le domaine du bâtiment au sens large, avec une identification particulière pour les distinguer des MOOCs universitaires.

Afin d'alimenter cette plateforme, des appels à projet de MOOC seront lancés vers les acteurs territoriaux et notamment les organismes de formation.

Pour en savoir plus : <https://www.france-universite-numerique-mooc.fr/>



RÉSEAU SOCIAL

Pour nous suivre, rejoignez-nous sur Yammer :
<https://www.yammer.com/ccca-btp.fr>